

LETTRE DE CONSULTATION Consultation sur devis

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE
Marché passé selon la procédure adaptée (article 28 du code des Marchés publics)

Organisme : **Commune Sainte Foy La Grande**
Mairie
Place Gambetta
33220 SAINTE FOY LA GRANDE
Tél : 05 57 46 10 84
Fax : 05 57 46 53 77

OBJET DE LA CONSULTATION :

Achat d'extincteurs

MARCHE N° 2012M001-01

Date de mise en ligne : 12/01/2012

Organisme : **Commune Sainte Foy La Grande**
Mairie
Place Gambetta
33220 SAINTE FOY LA GRANDE
Tél : 05 57 46 10 84
Fax : 05 57 46 53 77

Les entreprises souhaitant répondre au présent marché sont priées de transmettre leur devis au plus tard le jeudi 25 janvier 2012 à 12H00, heures locales par fax au 05 57 46 53 77 ; par mail à philippe.bordenave@saintefoylagrande.net ou par courrier en recommandé avec accusé de réception postale à l'adresse ci-dessus.

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de vous consulter pour la fourniture d'extincteurs pour les bâtiments de la commune de Sainte Foy La Grande

Vous voudrez bien nous faire parvenir votre meilleure offre concernant cette prestation, en **nous retournant votre offre de prix, la présente lettre de consultation complétée et signée en original.**

Votre offre devra également être accompagnée de **l'ensemble des attestations sur l'honneur** regroupées dans le document également joint à la lettre de consultation. **Ce document devra être signé en original.**

Aucune modification ne pourra être apportée au présent dossier de consultation, par le Soumissionnaire.

Après signature du marché, en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles 44 à 46 du Code des Marchés Publics, il sera fait application aux torts du titulaire des conditions de résiliation prévues par le marché.

Article 1 – objet de la consultation

Fourniture, livraison, pose et mise en service d'extincteurs dans différents bâtiments

Article 2 – Descriptions des fournitures ou prestations

Bâtiments	Type d'extincteurs			
	EP 6 l.	EP 9 l.	Poudre 9 l.	CO2 6 l
Mairie	2			
Mairie annexe	2			
École Maternelle	2		1	
École primaire	4			
École de musique	2			
Salle des fêtes / cinéma	1	1		
Bibliothèque	3			
Salle Paul Bert	1			
Aérodrome	1		5	
RPA	7			
Total	25	1	6	

Article 3 – Documents contractuels :

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous :

Documents particuliers

- La présente lettre de consultation valant acte d'engagement*
- Le Devis de l'entreprise*

Documents généraux

- *Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services, approuvé par l'arrêté du 19 janvier 2009, J.O. du 19 mars 2009.*
- *Le Code 2011 des Marchés Publics. (décret n°2011-1000 du 25 août 2011)*
- *Le CCTG*

Article 4 – procédure de consultation

La réception des offres doit avoir lieu au plus tard le : 25 janvier 2012 à 12h00
Seules seront analysées les offres qui auront été reçus au plus tard à la date et l'heure limités de remise des offres.

Jugement des offres :

Le pouvoir adjudicateur analyse les propositions qui lui ont été faites, au vu des critères de choix pondérés établis et qui sont :

- Le prix noté sur 10 et pondéré à 70%
(Pb/pp) x 10
- La mémoire technique (assistance technique, délais, garanties, référence)
pondéré à 30%

Absence de dossier	= Offre irrégulière
Dossier faible qualité	= 1
Dossier qualité moyenne	= 5
Dossier bonne qualité	= 10

Si il le juge nécessaire, il peut entamer une phase de négociation avec un ou plusieurs des candidats ayant proposé une offre. Cette négociation est écrite (fax et/ou courrier électronique), et respecte l'égalité de traitement des candidats, dès lors que deux ou plusieurs offres amènent des solutions susceptibles de répondre à l'objet de la consultation de manière comparable.

Cette phase de négociation n'est pas lancée avec les candidats dont l'offre est jugée **irrégulière, inacceptable ou inappropriée** au sens de l'article 35 du code des marchés publics.

Attribution du marché.

Après analyse des propositions et des réponses à l'éventuelle phase de négociation, et lorsque l'acheteur ou son représentant estime avoir obtenu une offre répondant à l'objet de la consultation, il signe le document CPA transmis par le candidat retenu, éventuellement rectifié des éléments relevant de la phase de négociation décrite à la troisième étape lorsqu'elle a eu lieu.

Cette transmission se fait par télécopie et vaut notification du marché. Une copie du document sera ultérieurement adressée par voie postale à l'attributaire.

Le représentant du PA informe par ailleurs par télécopie les autres candidats qu'ils n'ont pas été retenus, en mentionnant le nom du candidat attributaire.

Article 5 - Conditions de règlement :

Le paiement interviendra sur présentation de la facture à la réception des travaux après signature du bon d'intervention.

Le règlement se fera sur présentation :

- d'une facture en 3 exemplaires ;
- d'un exemplaire du bon d'intervention ;

Le mode de règlement est le virement administratif avec un délai global de paiement de 30 jours conformément à l'article 98 du code marchés publics.

Le point de départ de ce délai est la date de réception de la demande de paiement par la mairie.

Le montant des règlements à effectuer, et, par voie de conséquence, le montant même du marché serait ajusté, en cas de modification du taux de TVA, sans que cela donne lieu à la passation d'un avenant.

Sur les factures du prestataire, devront figurer à minima les informations suivantes :

- Le nom et adresse du créancier ;
- Le numéro SIRET ;
- Le numéro de compte bancaire ou postal,
- Le numéro du marché ;
- Le montant total hors taxes de la facture ;
- Le taux et le montant total de la TVA ;
- Le montant total de la facture ;
- La date de facturation.

Article 6 – renseignements administratifs

Les candidats peuvent obtenir des renseignements administratifs auprès de :

Mme TERRADE Claudie

Responsable du service marché

compta33220@orange.fr ou 05.57.46.10.84

Article 6 – renseignements techniques

Les candidats peuvent obtenir des renseignements techniques auprès de :

M. BORDENAVE Philippe

Directeur des Services Techniques

philippe.bordenave@saintefoylagrande.net ou 05.57.41.92.32

OFFRE VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

Lettre de consultation du 12/01/2012 lancé en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Objet : Fourniture, livraison, pose et mise en service d'extincteurs dans les bâtiments communaux

Candidat :

Je soussigné,.....

Agissant au nom et pour le compte de :.....

Dont le siège social est :.....

Immatriculé à l'INSEE sous le n°

Et au registre du commerce du greffe du Tribunal de.....

Sous le numéro :.....

Après avoir pris connaissance du marché visé en objet, de ses modalités et des clauses techniques particulières :

1- m'engage sans réserve à traiter avec la COMMUNE DE SAINTE FOY LA GRANDE selon les modalités jointes dans la lettre de consultation

2- demande que la COMMUNE DE SAINTE FOY LA GRANDE se libère des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert à l'organisme financier dont le RIB est joint en annexe.

3- Affirme sur l'honneur et sous peine de résiliation de plein droit du marché à mes torts exclusifs être en règle avec les administrations fiscale et sociale.

RIB

Compte ouvert à l'organisme bancaire :			
A			
Au nom de :			
Sous le numéro :		Clé RIB :	
Code banque :		Code guichet :	

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original
A ,
Le ,

Cachet et signature du candidat
Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir
acte d'engagement
A ,
Le ,

Signature du représentant légal du pouvoir
adjudicateur